

2008/8867 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA MAISON DE LA
FRANCOPHONIE (DIRECTION DES RELATIONS
INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Les Etats membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, et notamment la France, ont pris conscience de la nécessité de donner à la Francophonie une véritable dimension politique pour peser dans le monde et d'élargir son champ d'actions stratégique à de nouveaux domaines comme la démocratie, la paix sociale, le développement durable, l'économie... La Francophonie doit relever ses défis majeurs pour faire comprendre au plus grand nombre l'importance des cultures et du dialogue interculturel.

C'est de cette ambition qu'est né le projet national de créer des Maisons de la Francophonie dans les grandes villes de France afin de donner une meilleure lisibilité à la francophonie et de la rendre plus populaire aux yeux de tous les citoyens. Lyon, où la communauté de ressortissants francophones de pays étrangers parlant français est très importante, devrait être une des premières villes de France à installer une telle structure.

Cette Maison de la Francophonie à Lyon serait le lieu de rencontre de tous les acteurs lyonnais de la francophonie, animés d'une même volonté de partager leurs cultures et de se rassembler autour des valeurs communes qu'elle propage : l'humanisme, le dialogue des cultures, solidarité et partage. Cet espace leur permettra de se réunir, de discuter et d'organiser des activités nécessaires à la promotion de la Francophonie sous toutes ses formes (notamment expositions, conférences, projections audiovisuelles à Lyon...) afin de porter à la connaissance du grand public lyonnais la mixité des peuples et la multiplicité des cultures ayant le français en partage.

L'Association « Maison de la Francophonie à Lyon » qui a pour objectif de créer, gérer et développer cette structure, sollicite le Conseil général du Rhône, le Conseil Régional Rhône-Alpes et la Ville de Lyon, chacun pour une subvention de 16 000 € au titre de l'année 2008. L'Etat devrait également financer à hauteur de 50 000 €.

La Ville de Lyon qui a, par ailleurs, inscrit la francophonie dans sa politique de coopération décentralisée auprès de nombreuses collectivités étrangères francophones, souhaite soutenir l'Association « Maison de la Francophonie à Lyon » par le versement d'une subvention de fonctionnement de 16 000 € afin de lui permettre d'assurer sa mise en place et le démarrage de ces activités.»

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Economie – Développement International – NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) – Université ;

DELIBERE

1. Une subvention de fonctionnement de 16 000 € est allouée à l'Association « Maison de la Francophonie à Lyon » sise 9, rue Duphot Lyon 3^e au titre de l'année 2008.

2. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme Influence, nature 6574, ligne de crédit 15036.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. M. DACLIN